

VILLE DU BOUSCAT

EXTRAIT DU REGISTERE exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°12:

AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Séance ordinaire du 27 Mars 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 27 Mars 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents: 30

Absent: 1

Excusés: 4

Présents: Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Philippe FARGEON, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, , Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration: Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaël LAMARQUE), Emmanuelle CHOGNOT (à Claire LAYAN)

Absent: Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire: Thierry VALLEIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

DOSSIER Nº12:

AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

RAPPORTEUR: M. LE MAIRE

L'instruction comptable prévoit que les résultats de l'exercice clos soient repris dans la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif afférent audit exercice (budget prévisionnel ou plus généralement, décision modificative).

Cependant, et pour des raisons pratiques facilitant le vote du budget primitif, l'instruction (article L2311-5 du CGCT) permet, sans attendre le vote du compte administratif, la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif, sur la base de leur estimation à l'issue de la journée complémentaire.

Il est proposé d'utiliser cette procédure pour le vote du budget primitif 2018 sur la base des résultats provisoires 2017 suivants, approuvés par le comptable public :

BUDGET PRINCIPAL

- Résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2017 Excédent : 1 821 397,97€
- Résultat de la section d'Investissement e l'exercice 2017 Déficit : 2 269 390,57€

BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Résultat de la section de fonctionnement 2017 : 1 312,50€

Considérant ces résultats, la reprise anticipée des résultats 2017 au Budget Primitif 2018 s'effectue de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	1 821 397,80
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	2 623 857,98
Résultat de clôture à affecter	Excédent :	4 445 255,78

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Déficit :	2 269 390 ,57
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	569 626,48
Résultat comptable cumulé :	Déficit :	1 699 764,09
Solde des restes à réaliser :		-1 134 650,98
Besoin réel de financement		2 834 415,07

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section		2 834 415,07
d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)		1 610 840,71
	TOTAL	4 445 255,78

→ Transcription budgétaire de l'Affectation

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 1 610 840,71	D001 : solde d'exécution N-1 :	R001 : solde d'exécution N-1
		1 699 764,09	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 2 834 415,07

BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	1 312,50
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	4 946,47
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	6 258,97

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Néant

→ Affectation du résultat de la section d'exploitation

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) 6 258,97

→ Transcription budgétaire de l'Affectation

Section d'exploitation Section		ion d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 6 258,97	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
			R1068 : Autres réserves

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14 modifiée,

VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A).

VU le rapport d'orientations budgétaires en date du 6 février 2018,

VU le budget Primitif 2017 voté le 21 mars 2017,

VU les décisions modificatives au B.P. 2017 des 20 juin 2017, 26 septembre 2017 et 12 décembre 2017,

VU la commission des finances du 20 mars 2018,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

Article unique : Décide de la reprise des résultats de l'exercice 2017 et de l'affectation au Budget Primitif

2018 dans les conditions décrites ci-dessus.

Fait et délibéré le 27 mars 2018

LE MAIRE,

Patrick BOBET

